

**SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE
DU DEPARTEMENT
DES BOUCHES-DU-RHÔNE
(S.M.E.D.)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE
SYNDICAL DU SMED**

**Séance du 25 juillet 2020
Présidence : Christophe AMALRIC**

n°2020-13

OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} classe

L'an deux mil vingt et le 25 juillet à 9h30, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches du Rhône, dûment convoqué par le Président Christophe AMALRIC, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux du SMED13, à Miramas.

Etaient présents : voir liste jointe.
Constatant que le quorum est atteint ;

Il est exposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, modifié par la loi du 12 mars 2012, notamment les articles 3-2 et 3-3,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant qu'un poste au sein du Service des Ressources Humaines est vacant depuis le 1 novembre 2019 à la suite de la mutation de l'agent affecté à ce poste,

Considérant le besoin de renforcer l'équipe de ce service en procédant au recrutement d'un agent,

Il est proposé :

De procéder à la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (catégorie C2) de la filière administrative à temps complet pour le Poste des Ressources Humaines.

Le Comité Syndical, après en avoir ouï et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'adopter la création du poste suivant : 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet,

D'autoriser l'inscription les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi au budget du SMED13.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et ans susdits

Le Président,

Christophe AMALRIC

